



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les rapports sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2005 (voir annexes).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces rapports à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



## Annexe I

### **Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies**

1. Le présent rapport porte sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2005.
2. Au 30 novembre 2005, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 16 317 soldats, dont 2 840 de pays non membres de l'OTAN.
3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

#### **Sécurité**

4. La situation d'ensemble au Kosovo est restée stable, mais fragile. Le jour du drapeau kosovar, le 28 novembre, a eu lieu sans incident majeur sur le plan de la sécurité. Le 30 novembre, le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a acquitté Fatmir Limaj et Isak Musliu et condamné Haradin Bala à 13 ans de prison pour crimes de guerre.
5. En novembre 2005, selon des indications non confirmées, il y aurait eu des attaques contre les troupes françaises membres de la brigade internationale du nord-est de la KFOR en raison de leur rôle dans l'opération « Drenica Wide », qui avait pour but d'améliorer la sécurité autour du mémorial d'Adem Jashari.
6. Les tensions interethniques persistent; des incidents qui auraient un caractère ethnique continuent à être signalés.
7. Au total, 276 incidents en rapport avec des trafics de stupéfiants, d'armes et de fausse monnaie et des activités de contrebande ont été signalés pour le mois de novembre 2005, contre 228 le mois précédent. Les saisies d'armes ont représenté la grande majorité de ces incidents.
8. La KFOR poursuit son action de prévention de la violence ethnique et de protection des sites du patrimoine et reste vigilante afin de dissuader les menaces éventuelles contre les organisations internationales et les bases militaires. Elle continue d'améliorer ses capacités de maintien de l'ordre et de répression des émeutes, afin d'être mieux préparée à lutter contre une recrudescence éventuelle de la violence.

#### **Respect de l'Accord militaire technique par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère de l'intérieur**

9. Aucune violation de l'Accord militaire technique n'a été signalée en novembre 2005.

#### **Corps de protection du Kosovo**

10. À la fin de novembre 2005, l'effectif du Corps de protection du Kosovo (CPK) était de 3 043 membres d'active, dont 185 issus de minorités ethniques (164 hommes, 21 femmes). La proportion de membres du Corps de protection du Kosovo qui sont issus de minorités reste très inférieure à l'objectif de la MINUK. Il

reste neuf positions vacantes dans les tableaux d'effectifs du Corps de protection du Kosovo.

11. En novembre, les cellules du Service d'inspection du Corps de protection du Kosovo placées au sein des brigades multinationales de la KFOR ont procédé en août à 51 appels nominatifs qui ont permis de constater que 1 210 des 1 697 membres du Corps visés par ces appels, soit 71,30 %, étaient de service dans leurs casernes; et que 205, soit 12,08 %, étaient de service ailleurs. Ces appels ont permis de constater que 83 % en moyenne des membres du Corps étaient de service dans leurs casernes ou ailleurs et donc présents au travail. Les absents sans permission ont été légèrement plus nombreux en novembre (2,41 % contre 1,67 % en octobre).

12. Des formations spécialisées ont été dispensées conformément au plan annuel de formation. Elles portaient sur la surveillance de la zone d'embarquement 1 et des brigades de protection civile et sur le nouveau règlement disciplinaire du Corps de protection du Kosovo.

### **Conclusions**

13. La situation d'ensemble au Kosovo demeure stable mais fragile. Pourtant, les risques, pour les personnels, les véhicules et les locaux de la KFOR, demeurent faibles.

## Annexe II

### **Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies**

1. Le présent rapport porte sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2005.
2. Au 31 décembre 2005, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 17 751 soldats, dont 2 768 de pays non membres de l'OTAN.
3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

#### **Sécurité**

4. La situation d'ensemble au Kosovo demeure stable mais fragile alors qu'on se rapproche des pourparlers sur le statut du territoire. L'opinion s'est inquiétée de la détérioration de l'état de santé du Président Ibrahim Rugova. Le retour de Fatmir Limaj, acquitté par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, a accru sa popularité et amélioré son image dans les médias. Belgrade et Pristina ont constitué leur équipe de négociateurs en vue des pourparlers sur le statut du territoire et les Kosovars ont suivi ces préparatifs avec beaucoup d'attention. Pour influencer sur ces pourparlers, les Serbes du Kosovo et Belgrade auraient, croit-on, tenté d'accroître la tension pour donner l'impression d'un manque de sécurité au Kosovo. Afin d'affirmer leur volonté d'indépendance, les extrémistes albanais du Kosovo pourraient saisir cette occasion pour intimider la population serbe du Kosovo.
5. En dépit d'informations qui n'ont pas été confirmées sur des attaques qui auraient visé des troupes françaises membres de la bridage multinationale nord-est en novembre 2005, il n'y a pas eu d'incidents violents contre la KFOR pendant la période considérée.
6. Les tensions interethniques persistent : quelques incidents qui auraient eu un caractère interethnique sont signalés.
7. Au total, 175 incidents, liés à des munitions non explosées, la possession d'armes illégales, la découverte d'armes et de munitions, le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains et la circulation de fausse monnaie ont été signalés en décembre. Les saisies d'armes ont représenté la grande majorité de ces incidents. En novembre 2005, on avait signalé 276 incidents. En décembre, le nombre d'incidents à caractère criminel ou illégal a donc notablement diminué. Malgré la saisie fréquente d'armes illégales, rien n'indique que ces armes aient eu pour destinataires des groupes extrémistes ou criminels. On peut en effet attribuer un grand nombre de ces incidents de saisie d'armes à la volonté de protection individuelle, qui s'inspire de la prédilection traditionnelle, dans les Balkans, pour le port d'armes. Le trafic de stupéfiants est toujours considéré par les malfaiteurs locaux organisés comme une activité illégale et criminelle profitable. Le faible nombre d'incidents relevant de la contrebande sous ses diverses formes serait le résultat des efforts menés par la KFOR et par la MINUK pour lutter contre les trafics illégaux à travers les frontières. Cependant, la contrebande demeure l'une des activités illégales les plus lucratives au Kosovo.

8. La KFOR continue à s'efforcer de prévenir la violence ethnique et à protéger les sites du patrimoine; elle reste vigilante afin d'écarter les menaces qui pèsent directement sur les organisations internationales et sur les bases militaires. La Force continue à améliorer ses capacités de maintien de l'ordre et d'action antiémeutes afin d'être préparée à l'éventualité d'une recrudescence de la violence.

**Respect de l'Accord militaire technique par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et par la police spéciale du Ministère de l'intérieur**

9. Aucune violation de l'Accord militaire technique n'a été signalée en décembre 2005.

**Corps de protection du Kosovo**

10. L'effectif actuel du Corps de protection du Kosovo (CPK) était de 3 043 membres, dont 185 (soit 6,08 %) issus de minorités ethniques (164 hommes et 21 femmes) : 34 Ashkali, 3 Roms, 10 Égyptiens, 13 Croates, 26 Bosniaques, 14 Musulmans, 3 Turcs, 3 Goran et 47 Serbes. Le pourcentage des minorités au sein du Corps de protection du Kosovo reste bien inférieur à l'objectif fixé par le Représentant spécial du Secrétaire général (10 %). Neuf positions restent vacantes sur le tableau d'effectifs.

11. En décembre 2005, le Service d'inspection du Corps de protection du Kosovo et ses cellules de ce service placées au sein des brigades multinationales de la KFOR ont procédé à 50 appels nominatifs. Ces appels ont permis de constater que 1 150 des 1 608 membres du Corps visés par ces appels étaient de service dans leur caserne (71,51 %) et que 172, soit 10,69 %, étaient de service ailleurs. Les 1 322 membres d'active (de service dans les casernes ou ailleurs) indiquent qu'en moyenne 82 % du personnel du Corps de protection du Kosovo sont bien au travail. La proportion d'absents sans permission a légèrement diminué (1,86 %) contre 2,41 % le mois précédent.

12. Des formations spécialisées ont été dispensées conformément au plan annuel de formation. Assurées par les équipes mixtes d'inspection, en décembre, elles ont porté surtout, pour les membres du Service d'inspection, sur la surveillance des unités centrales du Corps de protection et des brigades de protection civile et sur l'application du nouveau règlement disciplinaire du Corps de protection du Kosovo.

**Conclusion**

13. La situation générale, au Kosovo, est demeurée stable mais fragile en raison des événements récents et de la proximité des pourparlers sur le statut du territoire. L'observation de la consultation et le dépouillement des résultats sont d'importance critique et pourraient avoir un impact sur la stabilité. La menace contre les installations de la MINUK et de la communauté internationale en général demeure moyenne; la menace contre la KFOR est faible.